

ADEESE

CAHIER DE PARTICIPATION | Assemblée générale

Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation

UQAM, ZOOM, 17h30 - 16 mars

IMPORTANT : N'oubliez pas que toute proposition peut être amenée à l'assemblée, qu'elle soit préalablement incluse dans ce cahier ou non. De même, toutes les propositions que vous trouverez ci-bas peuvent être modifiées, adoptées ou rejetées par l'assemblée, qui, rappelons-le, est souveraine.

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Que l'ouverture de l'assemblée soit à 17h43

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

0.2 Animation, secrétariat et senti

Que Laurence Coursol, Charles-Antoine Goulet et Maryane Daigle tiennent respectivement l'animation, le secrétariat et le senti de la présente assemblée.

l'ADEESE reconnaît que les terres sur lesquelles elle tient ses activités sont sur des terres non cédés appartenant à des communautés autochtones

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Animation, secrétariat et senti

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.4 Adoption du procès-verbal

1.0 Grève

1.1 Grève pour la gratuité scolaire

1.2 Grève pour le climat

1.3 Grève pour la rémunération des stages

2.0 Assurances collectives

3.0 Traitement des avis de motion

4.0 Procédures de clôture

4.1 Questions à l'exécutif

4.2 Questions diverses

4.3 Levée

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

0.4 Adoption des procès-verbaux

Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 décembre 2021 :

 pv_ag_2021-12-02_ajournee_quorum_moral

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

1.0 GRÈVE

1.1 Grève pour la gratuité scolaire

CONSIDÉRANT que cela fait maintenant 10 ans de la grève historique de 2012 ayant empêché une hausse drastique des frais de scolarité de 1 625 \$;

CONSIDÉRANT que l'indexation des droits de scolarité constitue une hausse perpétuelle faisant en sorte que l'ensemble des frais obligatoires universitaires moyens au Québec s'élève désormais à 4 310 \$ selon Statistique Canada ;

CONSIDÉRANT que les droits de scolarité participent à la marchandisation de l'éducation en forçant les étudiant-e-s à développer un rapport en termes de coûts-bénéfices vis-à-vis de leur formation ;

CONSIDÉRANT que les droits de scolarité constituent un obstacle supplémentaire à la poursuite d'études supérieures ;

CONSIDÉRANT que les écarts de salaire et de richesse, notamment entre les hommes et les femmes et entre les personnes blanches et les personnes racisées, font en sorte que les personnes subissant une ou plusieurs oppressions sont plus susceptibles de devoir travailler plus pour payer les frais de scolarité et les prêts étudiants, après et durant leurs études ;

CONSIDÉRANT qu'une manifestation large pour la gratuité scolaire aura lieu le 22 mars 2022, l'appel à cette manifestation ayant suscité un intérêt important dans plusieurs régions du Québec ;

QUE l'ADEESE soit en grève le 22 mars 2022.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Amendement : Que l'on ajoute : des stages et des cours après le mot grève. Donc : QUE l'ADEESE soit en grève DES STAGES ET DES COURS le 22 mars 2022.

Qu'on ajoute : Que l'ADEESE défende la non reprise des journées de grève de stages.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Pour : 90

Contre : 4

Abstentions : 17

Amendement adopté à majorité

Retour sur la principale amendée une fois :

QUE l'ADEESE soit en grève des stages et des cours le 22 mars 2022.

Que l'ADEESE défende la non reprise des journées de grève de stages.

Proposition privilégiée : Que le vote soit fait par sondage zoom.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Pour : 78

Contre : 10

Abstentions : 20

Adoptée à la majorité

Retour sur la principale

QUE l'ADEESE soit en grève des stages et des cours le 22 mars 2022.

Que l'ADEESE défende la non reprise des journées de grève de stages.

Pour 82

Contre 24

Abstentions 17

Adoptée à majorité

1.2 Grève pour le climat

CONSIDÉRANT que nous nous trouvons présentement dans un moment historique, où les connaissances scientifiques (notamment le dernier rapport du GIEC) et les savoirs autochtones sont à notre disposition et où nous détenons les moyens techniques pour limiter les changements climatiques, mais où la volonté politique fait défaut ;

CONSIDÉRANT que ce sont les populations marginalisées – les personnes autochtones, les personnes vivant dans le Sud global, les personnes racisées, les personnes à faible revenu, les personnes migrantes, etc. – qui sont davantage affectées par les changements climatiques, malgré qu'elles aient une faible responsabilité dans la crise actuelle ;

CONSIDÉRANT que, malgré sa cible de réduction de 37,5 % des GES d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990, le Québec continue à augmenter ses émissions de GES ;

CONSIDÉRANT que, malgré sa cible de réduction de 30 % des GES par rapport au niveau de 2005 fixée en 2016, le gouvernement canadien continue de subventionner largement le développement du secteur des énergies fossiles ;

CONSIDÉRANT que le Canada se réchauffe deux fois plus rapidement que la moyenne mondiale ;

CONSIDÉRANT qu'un réinvestissement massif dans les programmes sociaux et les services publics, avec un objectif transversal d'élimination de la consommation d'énergies fossiles, est nécessaire afin de minimiser les effets de la crise climatique et d'éviter que celle-ci n'aggrave les inégalités sociales et économiques ;

CONSIDÉRANT qu'une escalade des moyens de pression du mouvement étudiant dans la lutte climatique ferait écho à la mobilisation croissante parmi les autres acteurs sociaux,

comme en témoigne notamment l'appel à la grève climatique dans les syndicats lancé par le groupe Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique ;

CONSIDÉRANT l'appel de Fridays for Future à une grève climatique mondiale le 25 mars 2022, repris par les groupes de Montréal, Sherbrooke et Québec de la Coalition étudiante pour un virage environnemental et social (CEVES) ;

CONSIDÉRANT l'appel de l'Interassociatif, un regroupement de concertation d'associations étudiantes combattives, à la mobilisation pour la justice climatique du 28 mars au 1er avril 2022, dont une journée de grève le 1er avril, notamment pour favoriser la participation des cégeps en relâche la semaine précédente ;

QUE l'ADEESE revendique le bannissement de la production, de la transformation, de l'exportation et de l'importation des énergies fossiles ;

QUE l'ADEESE revendique un réinvestissement massif dans les programmes sociaux et les services publics, notamment l'éducation, la santé, le logement social et les transports collectifs ;

QUE l'ADEESE soit en grève de cours et de stage le 25 mars 2022 ;

QUE l'ADEESE soit en grève de cours et de stage le 1er avril 2022 à condition qu'un plancher de 15 000 étudiant.es soit atteint.

Que l'ADEESE donne 500\$ à la Coalition étudiante pour un virage environnemental et social qui coorganise le rassemblement d'éducation populaire du 25 mars afin de couvrir les dépenses telles que la rétribution des discours, la location du matériel sonore et l'achat de tables de stand.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition privilégiée : Que l'on tienne une plénière de 15 minutes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Retour sur la principale

Proposition privilégiée de scindage :

PROPOSITION 1

QUE l'ADEESE revendique le bannissement de la production, de la transformation, de l'exportation et de l'importation des énergies fossiles ;

QUE l'ADEESE revendique un réinvestissement massif dans les programmes sociaux et les services publics, notamment l'éducation, la santé, le logement social et les transports collectifs ;

QUE l'ADEESE soit en grève de cours et de stage le 25 mars 2022 ;

QUE l'ADEESE soit en grève de cours et de stage le 1er avril 2022 à condition qu'un plancher de 15 000 étudiant.es soit atteint.

PROPOSITION 2 :

Que l'ADEESE donne 500\$ à la Coalition étudiante pour un virage environnemental et social qui coorganise le rassemblement d'éducation populaire du 25 mars afin de couvrir les dépenses telles que la rétribution des discours, la location du matériel sonore et l'achat de tables de stand.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Pour 54

Contre 27

Abstentions 39

La proposition est acceptée à majorité

Retour sur la principale scindée

Proposition 1

QUE l'ADEESE revendique le bannissement de la production, de la transformation, de l'exportation et de l'importation des énergies fossiles ;

QUE l'ADEESE revendique un réinvestissement massif dans les programmes sociaux et les services publics, notamment l'éducation, la santé, le logement social et les transports collectifs ;

QUE l'ADEESE soit en grève de cours et de stage le 25 mars 2022 ;

QUE l'ADEESE soit en grève de cours et de stage le 1er avril 2022 à condition qu'un plancher de 15 000 étudiant.es soit atteint.

Pour : 82

Contre : 23

Abstentions : 15

Proposition adoptée à la majorité

PROPOSITION 2

Que l'ADEESE donne 500\$ à la Coalition étudiante pour un virage environnemental et social qui coorganise le rassemblement d'éducation populaire du 25 mars afin de couvrir les dépenses telles que la rétribution des discours, la location du matériel sonore et l'achat de tables de stand.

Pour : 88

Contre : 15

Abstentions : 18

Adoptée à la majorité

1.3 Grève pour la rémunération des stages

Considérant :

Que les stages non rémunérés constituent du travail gratuit et que ceux-ci touchent davantage les domaines traditionnellement et majoritairement féminins;

Que les bourses de soutien octroyées par le gouvernement ne constituent pas un salaire;

Que plusieurs étudiant.e.s abandonnent leurs études, faute de ressources financières;

Que les étudiant.e.s de tous les cycles confondus participent à la production de la connaissance;

Que les stagiaires peuvent vivre des conditions de travail dangereuses qui les mettent à risque physiquement et psychologiquement;

Qu'un syndicat pourrait contribuer à une protection contre les abus.

Il est proposé que;

Que l'ADEESE soit en grève des cours et des stages du 21 au 25 mars 2022.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition privilégiée : Que l'on tienne une plénière de 15 minutes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Proposition privilégiée : Que l'on rajoute 15 minutes à la plénière

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Proposition privilégiée : Que l'on rajoute 15 minutes à la plénière

Dûment proposée

Dûment appuyée

Amendement : Qu'on limite le temps d'intervention à 2 minutes

Dûment proposé

Dûment appuyé

AU

Retour sur la proposition privilégiée :

Que l'on rajoute 15 minutes à la plénière et qu'on limite le temps d'intervention à 2 minutes

Pour : 57

Contre : 28

Abstentions : 24

Adoptée à la majorité

Amendement : Que l'ADEESE défende la non reprise des journées de grève de stages.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Pour 93

Contre 7

Abstentions 18

Amendement adopté à majorité

Retour sur la principale amendée une fois

Que l'ADEESE soit en grève des cours et des stages du 21 au 25 mars 2022.

Que l'ADEESE défende la non reprise des journées de grève de stages.

Amendement : Qu'on remplace du *21 au 25 mars* par le *23 et 24 mars*

Dûment proposé

Dûment appuyé

Pour : 12

Contre : 90

Abstentions : 16

L'amendement est battu à majorité

Retour sur la principale

Que l'ADEESE soit en grève des cours et des stages du 21 au 25 mars 2022.

Que l'ADEESE défende la non reprise des journées de grève de stages.

Pour : 89

Contre : 26

Abstentions : 9

Adoptée à la majorité

Proposition :

Que l'on tienne une assemblée générale extraordinaire le jeudi 24 mars à 17h30 avec le point grève pour la rémunération des stages.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Pour 37

Contre 27

Abstentions 17

La proposition est adoptée à majorité

Proposition : Demande de recomptage

Dûment proposée

Dûment appuyée

Pour 38

Contre 34

Abstentions 9

Recomptage sur la proposition : Que l'on tienne une assemblée générale extraordinaire le jeudi 24 mars à 17h30 avec le point grève pour la rémunération des stages.

Pour 38

Contre 28

Abstentions 16

Proposition adoptée à majorité

2.0 Assurances collectives

Considérant les directives émises le 23 décembre dernier par l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui auraient pour conséquence la fin des assurances collectives étudiantes ;

Considérant que nos assurances collectives sont un service offert par les associations étudiantes à leurs membres depuis plus de 25 ans dans le but de pallier aux lacunes du système de santé public ;

Considérant que les associations étudiantes offrent un service balisé par la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiant-es ;

Considérant que l'AMF outrepassse sa juridiction dans les directives qu'elle a promulguées ;

Considérant que, dans une déclaration datant du 9 février dernier, la ministre de l'Enseignement supérieur (Danielle McCann) a affirmé qu'elle ne comptait pas intervenir et encourage les associations étudiantes à s'asseoir avec l'AMF ;

Nous prenons les résolutions suivantes :

Que l'ADEESE-UQAM dénonce l'ingérence de l'Autorité des marchés financiers dans la gestion de ses services ;

Que l'ADEESE-UQAM ne négocie jamais avec l'AMF des accommodements qui visent à diminuer l'étendue des services que nous pouvons offrir à nos membres ;

Qu'advenant une rencontre entre des associations étudiantes et l'AMF, que l'ADEESE-UQAM y participe pour y défendre ses mandats.

L'ADEESE-UQAM exige :

Que la ministre de l'Enseignement supérieur fasse immédiatement respecter la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* quant à notre droit de percevoir des cotisations étudiantes afin de promouvoir les intérêts de nos membres ;

Que la ministre de l'Enseignement supérieur réitère l'importance de l'*Article 57* de cette loi en s'assurant que les droits des associations étudiantes ne puissent pas être révoqués ou menacés par une organisation paragouvernementale n'ayant pas juridiction ;

Qu'advenant une incertitude quant à sa compréhension du dossier, la ministre de l'Enseignement supérieur soit exhortée à rencontrer des délégué-es du *Comité de coordination interassociatif pour les assurances collectives étudiantes* dans un délai lui permettant de passer à l'action avant la fin de l'actuelle session parlementaire.

Si ces exigences ne sont pas rencontrées et que le dossier n'est pas réglé avant la session d'automne 2022 :

Que l'ADEESE-UQAM s'engage à mobiliser ses membres ;

Que l'ADEESE-UQAM élabore et mette en œuvre un plan d'action visant à informer la population du Québec de l'inaction du gouvernement actuel dès la rentrée de la session d'automne 2022 ;

Que l'ADEESE-UQAM encourage les associations étudiantes du Québec à être solidaires dans ce dossier en adoptant des résolutions similaires ;

Que l'ADEESE-UQAM appelle les associations étudiantes du Québec à se coordonner au sein du *Comité de coordination interassociatif pour les assurances collectives étudiantes*.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

3.0 TRAITEMENT DES AVIS DE MOTION

Traitement de l'AVIS DE MOTION sur la Politique 1 : Politique sur l'attribution des Bourses et Subventions de l'ADEESE-UQAM

BOURSES INDIVIDUELLES

L'ADEESE offre des bourses de solidarité, des bourses d'excellence et des bourses pour les stages. Toutes les demandes sont traitées à la suite de la 5^e semaine de la session d'automne et d'hiver. Les étudiantes ne peuvent recevoir un montant cumulatif de plus de 3000\$ par année pour les bourses individuelles.

7.1.2 Aide alimentaire (Valeur maximale de 500\$ Cartes cadeaux de 250\$ à l'épicerie de son choix)

Soutien aux étudiantes qui éprouvent des difficultés financières particulières.

7.1.3 Aide à la rentrée scolaire (Valeur maximale de 200\$ Certificat cadeau de 100\$ à la COOP-UQAM)

Soutien aux étudiantes qui éprouvent des difficultés financières pour faire l'achat de leurs manuels scolaires.

7.2.1 Excellence pour l'engagement communautaire (Bourses d'une valeur maximale de 500\$ ne pouvant excéder un total annuel de 3000\$.)

Souligne et encourage les étudiantes de l'ADEESE qui se démarquent par un engagement bénévole soutenu dans un ou divers projets communautaires à visée éducative.

7.3.1 Bourse de stage Québec (Valeur maximale de 500\$ 250\$)

Soutien aux étudiantes qui éprouvent présentement des difficultés financières et qui effectueront leur stage non rémunéré dans un établissement très éloigné de leur résidence principale.

Proposition : Que l'on ouvre les avis de motions

Dûment proposée
Dûment appuyée
AU

QUe l'on traite l'avis de motion

AU

4.0 PROCÉDURES DE CLÔTURE

4.1 Question à l'exécutif

4.2 Questions diverses

4.3 Levée de l'assemblée

Que la fermeture de l'assemblée générale soit à 20h47

Dûment proposée
Dûment appuyée
AU